

Adresse de la commune de Beaune (Côte-d'Or) qui témoigne de l'esprit civique de la commune et envoie le procès-verbal de la fête du 10 nivôse, lors de la séance du 19 germinal an II (8 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune de Beaune (Côte-d'Or) qui témoigne de l'esprit civique de la commune et envoie le procès-verbal de la fête du 10 nivôse, lors de la séance du 19 germinal an II (8 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 310-311;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29263\\_t1\\_0310\\_0000\\_17](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29263_t1_0310_0000_17)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

# Séance du 19 Germinal An II

(Mardi 8 Avril 1794)

## Présidence d'AMAR

### I

Un membre fait lecture du procès-verbal de la séance du 6 germinal; la rédaction en est adoptée.

Un autre membre fait lecture du procès-verbal de la séance du 14 du même mois; il est adopté sans réclamation (1).

### 2

On lit la correspondance.

L'agent national de la commune de Troyes, département de l'Aube, envoie à la Convention nationale 1,632 liv. en or, trouvées, chez un particulier de cette commune, par des salpêtriers qui tiroient des terres nitrées.

La Convention en décrète mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Troyes, 19 germ. II] (3).

« Je suis chargé par la commune de Troyes, département de l'Aube, de remettre à la Convention nationale la somme de 1632 liv. en or, composé de 11 double louis, et de 46 simples, laquelle somme a été trouvée chez un particulier de ladite commune, par des salpêtriers qui faisaient la fouille des terres nitrées. L'égoïsme avait enfoui cet or, le motif de la foudre l'a trouvé, cette découverte va servir doublement à pulvériser les ennemis de la liberté. S. et F. »

Boudor fils (agent nat.)

### 3

La commune de Beaune, département de la Côte-d'Or; la commune et la société populaire de Villefort, chef-lieu de district; celle de Cubjac, district d'Excideuil; la société populaire

(1) P.V., XXXV, 77. M.U., XXXVIII, 315.

(2) P.V., XXXV, 77 et 117. J. Sablier, n° 1246; Rép., n° 109; M.U., XXXVIII, 315; C. Eg., n° 599, p. 66; Audit. nat., n° 563, p. 1.

(3) C 297, pl. 1024, p. 6. Mon., XX, 173; Débats, n° 566, p. 325.

de Langogne, département de la Lozère; la société populaire de Toul; le 1<sup>er</sup> bataillon des Bouches-du-Rhône; la société populaire de Mont-Unité ci-devant Saint-Gaudens; l'agent national près le district de Montauban; la société populaire de Bellac, département de la Haute-Vienne; l'agent national du district de Châtillon-sur-Chalarnon; les administrateurs du district de Lusignan; la société populaire de Brienon-sur-Armençon, département de l'Yonne; la société populaire de Sommières, chef-lieu de district; celle de la Montagne de la Guerche; les administrateurs du district de Charolles; la commune de Brouage; les envoyés de la société populaire de Saint-Flour; celle de la Ferté-Alais (1); les membres composant le tribunal du district de Charolles; les administrateurs et l'agent national du district de Sarrebourg; la société populaire de Varennes, et la société régénérée de Foix; celle de Montvert, district de Florac, et celle de Billom, félicitent la Convention sur les mesures énergiques qu'elle a prises contre les nouveaux conspirateurs, et l'invitent à rester à son poste. Plusieurs d'entre-eux envoient l'état des dons qu'ils ont faits à la patrie.

La Convention nationale décrète la mention honorable de toutes ces adresses, et en ordonne l'insertion au bulletin (2).

a

[La commune de Beaune, au repr. Oudot; 12 vent. II] (3).

« Citoyen représentant,

Je t'envoie cy joint l'extrait de la fête célébrée à Beaune le 10 nivôse en l'honneur de Marat et Lepelletier; tu aurois dû le recevoir plus tôt, mais surchargé d'affaires il a été oublié.

La commune de Beaune est à la hauteur de la Révolution le fanatisme est éteint, l'aristocratie nobiliaire est anéantie, les décades se célèbrent exactement, on a oublié les fêtes et le dimanche. Nous craignons que l'intrigue ne vaille. Placé pour servir ma patrie, je serai ferme à mon poste.

(1) Et non la Ferté-Aleps.

(2) P.V., XXXV, 77. J. Sablier, n° 1246.

(3) C 298, pl. 1040, p. 1 et 2; B<sup>4n</sup>, 19 germ. (suppl<sup>1</sup>).

La Société vient d'être épurée par Bernard; nous le verrons sous peu dans nos murs.

Fais moi l'amitié de me répondre; je suis avec fraternité ton concitoyen. Vive la République.»

MASSON-MARINELAT (maire).

[P.V. de la fête du 10 niv. II.]

Rendre hommage aux talents, célébrer les vertus, immortaliser le patriotisme des intrépides défenseurs de ses droits fut toujours le devoir le plus cher au peuple et celui qu'il remplit avec la plus vive satisfaction.

Nous admirâmes trop peu de tems les vertus peu communes des généreux Marat et Lepelletier : nous avons trop tôt pleuré leur mort, glorieuse il est vrai pour eux mais funeste pour nous. Nos cœurs pénétrés de reconnaissance pour ces héros de notre liberté, accablés du chagrin de les voir dans la tombe, ont cherché à se soulager de ce double fardeau en leur rendant dans une fête publique le tribut immense que nous devons à leur intrépide dévouement. Ce ne fut point une foible et peu nombreuse section du peuple qui remplit ce devoir sacré, mais une masse importante de toutes les communes du district. Elles avoient été invitées à cette auguste fête et s'y étoient rendues avec empressement.

Le décadi 10 nivôse, les c<sup>ns</sup> des campagnes se rendirent en foule dans le sein de la société populaire. La garde nat. de Beaune, assemblée en armes bordoit les avenues qui y conduisent.

La marche s'ouvrit. Les bustes chéris des illustres Marat et Lepelletier, placés à la tête des bataillons étoient suivis par des vétérans accompagnés d'enfants, entourés des autorités constituées. Ils ranimoient par leur présence l'ardeur républicaine de tous les citoyens. Ils furent ainsi conduits vers les différents arbres de la liberté; on y prononça des discours en leur honneur; différentes himnes patriotiques y furent chantées. La marche se dirigea ensuite vers le temple de la Raison; les bustes placés en face de la tribune, un discours fut prononcé pour l'inauguration du temple. Après avoir rappelé au peuple tous les maux dont le despotisme l'avoit accablé pendant nombre de siècles, après lui avoir montré combien le stupide fanatisme, en abrutissant les mortels leur avoit causé de malheurs, l'orateur fit voir les bienfaits que promettent la chute des tyrans et le règne de la saine philosophie. Il finit par ces mots : « Renonçons donc pour jamais à toutes « sortes de superstitions, abjurons pour tout- « jour les erreurs du fanatisme, n'adorons plus « que la raison universelle; ne rendons plus « d'hommages qu'à l'Être Suprême et la li- « berté ». A peine avoit-il achevé, que les cris de : *Nous le jurons tous, nous ne voulons à l'avenir d'autre culte que celui de la raison et de la philosophie. Ces cris furent bientôt suivis de ceux de : Vive la République, annonce certaine de l'assentiment du peuple et de son horreur pour le fanatisme et la tyrannie.*

Ce mouvement sublime du peuple vers la raison et la philosophie terminé, les bustes de Marat et Lepelletier furent reportés en triomphe à la Société populaire. Les vertus républicaines de ces illustres victimes de la tyrannie furent dignement célébrées; leur dévouement à la chose

publique fut rappelé au peuple dont ils furent toujours les amis; et les cris prolongés de : Vive la Montagne! furent une preuve éclatante de notre attachement aux principes que celle-ci a toujours professés et auxquels nous sommes et serons invariablement attachés. Vive la Montagne! Vive la Convention! Vive la République.»

CHANTRIER (juge), OUDOT fils, LIGERY (Adm. du distr.), LAVERDET, LULOTTE cadet, MONNOT puiné (Adm. du distr.), BOUILLOT, COUSSEIN, PIRARD, SIREDEY SIGNIOL, JORVALIDE, GAUTIER, J. BOSC, POUPON, CHARBONNIER, GUINARD, DOUBLEAU, PARTHAUX, BERTAUX, B. CAILLET, BOLODE, VERNOY, GILLET, P. GUIAUMAS, MACHEVEAT, PUCCARD-BOUDIER, C. ROUX, MILLOT, LAVIROTTE, BOUCHARD, FAYE, DUPONT, BRESTIN, DAMBRUN, SAIFARD, GUINARD, CONSTANTIN père, RICHARD, R. MAROT, LEFLERNE. VOLLOT, PAQUELIN, FLAGEOT, CORNETTE, N. MALLARD, MILLOT, BOULARD, CAGE (juge de paix), DELETTRE, FOURCHOTTE, FRILLARD, GORIOLE, BERNARDOT, MUGUERET, PROST fils, FORNERET, MAUFOUX, CAMUT, BALAY, GAUDET père, FANTON, MURE, SANDIER, EDOUARD, BAZEROLLE, BERTRAND, QUINARD fils, BOUGEREAU, PAULET, BEAU, CHOSAGNE, GUYOT, MICHELOT, GILLIOTTE, CARTIER, SAUSSET, BARDET, PICHON, MICHELOT, LABORDE, FAGE, BOUDIER, CIROLLE, JOUARD, BARAULT, NICOLLE, CRASIN, FONTON, H. DE LA PLACE, GERVIER, BINET, THEVENOT fils, BOURGEOIS, C<sup>ns</sup> LUCOTTE, BOULÉ, MARGUERITTE, BERNARD, F. VIGÉ, v<sup>o</sup> BOURLIER (institutrice), GUYARD, MOYNE, A. DECLAIR, J. ROBIER femme LAPORTE, P. BROUVIER, TIXIER, FOURNIER, GUYARD, SURDELLEN, BARAULT père, N. GOUDIER, MASSON BOUVIER, L'HUILIER, D. FOUCHÉ, FAURE, RAINARD, BERTEAUX, MORISSET, VOILLÉ, SAINTOUR fils, DERROT, PICHON, H. BOLTH, LACQUIN, ELIET fils, BAZEULLE, GAVINET puiné, MOYNE, MANDIN, LUBEAU, ROBERT, GRIVOT fils, JOSSETTE, VIGOUREUX, BÉRICARD, CAUDRÉ, P. GUILLEMOT (juge), GERMAIN, GOROVOLAT fils, SAUVAGE, CHAUVELOT, FAINEAUX, FAILLARD, E. MALLARD, PITARD, N. DELAPLACE, GAUTHIER, LEGRAND, GRIVOT, CHAUVAU, BOUREREAU père, LALIGAND père, AMYOT LAMBERT, TIGERET, B. PICARD, B. MARTIN, CHEVALIER, TAINTURIER, PICARD, JACQUELIN, L'HUILIER, TROST fils, FOURRAT fils, ROBELIN GILLIOTTE, PERTUISOT [61 signatures illisibles].

[La comm. de Villefort, à la Conv.; 8 germ. II] (1).

« Représentants du peuple,

Encore une conspiration! Eh quoi, les factions, les ennemis secrets de la liberté ne seront-ils jamais atterés par les exemples terribles que la justice du peuple a si souvent mis devant leurs yeux? les verrons-nous toujours, comme des nouveaux Prothées, se reproduire et paraître sous des formes différentes? Vous avez abattu l'aristocratie altière, anéanti l'orgueilleux fanatisme, et vous venez encore d'étouf-

(1) C 300, pl. 1056, p. 1 et 3; B<sup>in</sup>, 22 germ. (suppl<sup>o</sup>) et 28 germ. (2<sup>o</sup> suppl<sup>o</sup>), J. Mont., n° 148; Débats, n° 571, p. 395.